

Télécoms : « Sur la consolidation, l'Arcep entrouvre la porte »

Sébastien Soriano, président de l'autorité de régulation, n'est plus hostile à une fusion entre opérateurs

ENTRETIEN

Sébastien Soriano, le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), dresse un bilan positif des investissements d'Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom, qui ont atteint 9,6 milliards d'euros en 2017. Il juge que, désormais, les opérateurs remplissent bien leur mission, et accueillerait avec bienveillance un projet de consolidation de leur part.

Pour la troisième année, vous dressez un bilan des investissements des opérateurs français dans l'Hexagone.

Quelles sont vos conclusions ?
En 2017, nous avons atteint un record historique. Les opérateurs ont dépensé 9,6 milliards d'euros dans les réseaux fibre et 4G. Cela représente une progression de 37 % en trois ans et un quart de leur chiffre d'affaires. C'est significatif. Je vois qu'ils ont entendu mon appel à casser leur tiérelle. La couverture en Internet fixe et mobile était l'un des points noirs de notre pays. Nous avons maintenant une industrie au rendez-vous.

Qui sont les bons élèves de la classe ?

A eux trois, Orange, SFR et Free percent 80 % de ces investissements.

Orange représente un peu moins de la moitié des montants. Face à l'opérateur historique, il y a eu une forte mobilisation des opérateurs alternatifs, en particulier Free, qui ont sorti leur carnet de chèques pour co-investir au côté d'Orange dans la fibre. Les réseaux d'initiative publique [les projets des collectivités financés en partie par des fonds publics], par nature complexes à monter, sont en train de prendre.

Le marché ne croît plus. Du coup, quand un opérateur va bien, l'autre va mal. On le voit avec Free, qui s'esouffle. Cela ne signifie-t-il pas qu'une consolidation du marché est nécessaire ?

Après six années de baisse, le mobile ne décroît plus. La page du trou d'air est tournée. Les quatre opérateurs ont de bons fondamentaux. Il y a quelques effets conjoncturels de vases communicants liés à des promotions, qui créent de la nervosité. Sur la consolidation, l'Arcep a fermé cette porte en avril 2016 [après l'échec de la reprise de Bouygues Telecom par Orange], car les discussions détournaient les opérateurs de leurs missions d'investissement. Pendant deux ans, je leur ai donc envoyé des signaux négatifs. Là, je vois qu'ils se sont mobilisés. Les circonstances ont évolué et la

porte de l'Arcep se rouvre ou du moins s'entrouvre. Encore faudrait-il qu'ils aient un projet créateur de valeur pour le pays, et pas simplement pour les actionnaires. Aux Etats-Unis, Sprint et T-Mobile se rapprochent dans la perspective de développer la 5G afin de contrer AT&T et Verizon.

Les opérateurs français sont-ils prêts pour la 5G ?

Il ne faut pas rater ce train, qui va avoir une incidence directe sur la compétitivité du pays. Nous lançons, mardi 22 mai, une consultation sur les fréquences de la 5G, qui seront attribuées entre la mi-2019 et la mi-2020. Il est possible que des entreprises comme la SNCF et Air France souhaitent aussi acquérir ces licences. Pour les opérateurs télécoms, c'est à la fois un changement de métier et potentiellement un relais de croissance. Sur

le plan technique, ils se sont vraiment approprié la technologie. Au niveau stratégique, c'est encore en phase de maturation.

Que cela représente-t-il en termes d'investissement ?

C'est difficile à dire, car cela va dépendre des usages. S'il s'agit de densifier sensiblement le réseau, le surcoût pourrait être important. S'il ne faut que remplacer les matériels existants, ce n'est pas un changement d'échelle. Mais les opérateurs peuvent se permettre d'investir, car, dans le cadre de l'accord « New Deal » passé sur les zones blanches 4G, le gouvernement a renoncé à mener des enchères sur les fréquences que les opérateurs détiennent déjà, à condition qu'ils accélèrent les déploiements. D'ailleurs, ces fréquences leur seront réattribuées à l'automne.

Beaucoup se plaignent de la position dominante d'Orange dans la fibre, accusé de ne pas toujours jouer le jeu de la concurrence. Que fait l'Arcep ?

Cela ne concerne pas qu'Orange. Nous avons mis sur la table de nouvelles règles du jeu, car la fibre ne doit pas être un « Far West ». L'un des problèmes est, par exemple, que deux opérateurs déploient sur les mêmes zones. Avec Orange, spécifiquement, nous avons rendez-vous en septembre, afin de vérifier qu'ils jouent bien le jeu et ne discriminent pas les concurrents. Si ce n'est pas le cas, nous remettrons sur la table un projet de régulation.

Le gouvernement a présenté un plan en début d'année, afin de couvrir 100 % des Français en très haut débit fixe et mobile en 2022. Où en est-on ?

La fibre se développe, mais les prises d'abonnement ne vont pas à un rythme extraordinaire. Si on tire le trait, il faudra vingt ans pour convertir les Français à la fibre. On est victimes des bons débits de l'ADSL, qui créent moins d'attente pour la technologie suivante.

La secrétaire d'Etat, Delphine Gény-Stephann, a émis l'idée d'utiliser d'autres technologies pour éviter d'avoir à couvrir 100 % du territoire en fibre...

La 5G peut être une solution sur le fixe, comme aux Etats-Unis. Les pouvoirs publics peuvent se poser la question et en faire un complément dans certaines zones reculées. Mais on parle de couvrir quelques centaines de mètres, il faudra quand même tirer la fibre au plus près des habitations. ■

PROPOS REUEILLIS PAR SANDRINE CASSINI



Sébastien Soriano, président de l'Arcep, à Paris, en janvier 2015. ERIC PIERMONT/APP

Les auteurs se mobilisent contre la précarité de leur situation économique

Au cœur des revendications des écrivains, des questions de rémunérations et de retraite

Une exaspération poussée à son paroxysme. C'est pour dire leur colère et leur sentiment d'abandon que les auteurs organisent, mardi 22 mai, les premiers Etats généraux du livre, sous la houlette du Conseil permanent des écrivains (CPE), à la Maison de la poésie, dans le centre de Paris. Ni la ministre de la culture, Françoise Nyssen – pourtant à la tête des éditions Actes Sud avant d'arriver Rue de Valois –, ni Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé – chargée du dossier retraite et Sécurité sociale –, n'avaient prévu d'y participer, selon les organisateurs.

La liste des revendications des écrivains grossit à vue d'œil, tout comme la liste des auteurs signataires mobilisés, parmi lesquels Jean Rouaud, Lydie Salvayre, Chantal Thomas, Patrick Grainville, Nathalie Azoulay et, fait rarissime, même les vendeurs de best-sellers comme Pierre Lemaitre, Marc Levy, Guillaume Musso et Tatiana de Rosnay. Au nombre de 20 000, ils réclament des réformes.

« Le fossé entre la dimension symbolique et la condition sociale des auteurs se creuse de façon vertigineuse », regrette Marie Sellier, présidente de la Société de gens de lettres (SGDL). Une partie de leurs difficultés tient à l'inflation du nombre de nouveaux titres

édités chaque année : 76 000 en 2017, voire 81 000 en comptant les ouvrages autoédités. « Soit 200 nouveautés par jour », rappelle Pascal Ory, président du CPE.

A côté de la question de la surabondance de titres, le sujet qui fâche est celui de la rémunération. Les à-valoir fondent et les auteurs ne sont payés par les éditeurs qu'une fois par an. Moins bien, donc, que les fournisseurs. « Qu'on arrête de faire de la trésorerie sur notre dos », se plaint Marie Sellier. Tous unis, les syndicats d'auteurs refusent d'être les laissés-pour-compte des réformes fiscales et sociales en cours.

Casse-tête juridique

Autre point de friction, mais avec les pouvoirs publics cette fois, la hausse de la CSG. Mise en place au 1^{er} janvier, elle a été compensée par la suppression de tout ou partie de cotisations sociales d'assurance-chômage et maladie. Mais les auteurs sont lésés avec cette réforme, car ils ne cotisent pas à l'assurance-chômage.

« Nous sommes les seuls à perdre 0,95 % de notre pouvoir d'achat avec cette réforme », affirme Geoffroy Pelletier, directeur général de la SGDL. Un casse-tête juridique que le ministère de la culture n'avait pas anticipé, mais qu'il a promis de résoudre, fin novembre

Aujourd'hui, seuls 5 000 auteurs, sur un total de 100 000, touchent une retraite

2017, par voie réglementaire. Le décret, paru le 15 mai, fixe le cadre de cette réforme, mais « ne prévoit pas les modalités d'application de la CSG », déplore M^{me} Sellier. Une lettre de mission, qui vise à résoudre cette lacune et dont les résultats sont attendus fin juin, a été signée par M^{me} Nyssen, qui a enfin reçu les représentants du CPE, jeudi 17 mai.

Ce sujet s'ajoute à un autre, celui de la réforme du régime social des auteurs. S'il est enfin prévu que les auteurs puissent toucher plus facilement une retraite à partir du 1^{er} janvier 2019, bon nombre d'interrogations demeurent. Regroupant des représentants de la Direction de la Sécurité sociale et de la Rue de Valois, une première réunion de concertation, attendue depuis cinq ans, selon le CPE, a été fixée au 21 juin. L'organisation des Etats généraux du livre n'est sans

doute pas étrangère à cette soudaine accélération du calendrier.

Seuls 5 000 auteurs (les rares qui gagnent assez pour être affiliés à l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs), sur un total de 100 000, touchent une retraite, en cotisant à ce régime à hauteur de 6,9 % de leurs revenus. Des milliers d'auteurs s'aperçoivent tardivement qu'ils ne percevront pas un centime de retraite. Une situation de précarité endémique, puisque 90 % des écrivains déclarent un revenu en droits d'auteurs inférieur au smic.

Marie Sellier redoute des effets pervers du nouveau dispositif, qui pénalisera les auteurs déjà retraités, dont les revenus chuteront de 6,9 %. Il risque de léser ceux qui ont deux métiers et dépasseront le plafond de la Sécurité sociale ainsi que les plus pauvres, qui devraient payer 6,90 % de cotisation dès le premier euro gagné.

Enfin, la réforme de l'impat sur les revenus promet bien des désagréments, vu le statut hybride des auteurs. « La fragilité, l'irrégularité, la périodicité très longue des versements devraient conduire le gouvernement à trouver une solution plus adaptée à nos spécificités », demande Samantha Bailly, présidente de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse. ■

NICOLE VULSER

Sony met la main sur EMI Music

L'opération illustre la stratégie du japonais, qui veut se renforcer dans les contenus

TOKYO - correspondance

De Queen à Pharrell Williams, en passant par Beyoncé... Sony s'approprie à débours 2,3 milliards de dollars, soit près de 2 milliards d'euros, pour mettre la main sur l'éditeur de musique EMI Music et son catalogue de plus de deux millions de titres. Annoncée mardi 22 mai, cette opération vient enrichir l'offre musicale de la société d'édition Sony/ATV et de la maison de disque Sony Music Entertainment, qui comprend 2,3 millions de titres, dont ceux des Beatles. Elle illustre la stratégie du géant japonais qui veut se renforcer dans les contenus. Et profiter de l'embellie du marché de la musique.

« Le marché de la musique a connu diverses fortunes, mais il se relève ces dernières années grâce aux offres de streaming [musique en flux par Internet] », a souligné le PDG Kenichiro Yoshida, avant de préciser : « Nous sommes enthousiastes à l'idée d'intégrer EMI Music à la famille Sony et de maintenir notre position de numéro un de l'édition musicale. »

Sony, qui détenait déjà 40 % de DH Publishing, opérateur d'EMI Music, va verser 1,6 milliard d'euros au fonds Mubadala Investment, basé à Abou Dhabi, qui pos-

sède les 60 % restant. Le montant de cette acquisition – la plus onéreuse pour le groupe japonais depuis l'achat en 1989 de Columbia Pictures – est jugé élevé.

« La stratégie est de renforcer les contenus », a résumé M. Yoshida, soulignant que le groupe comptait aussi étoffer son offre dans le cinéma, la télévision et les dessins animés. Sony a d'ailleurs annoncé le 13 mai une prise de participation de 49 % dans DHX Media, société propriétaire des droits sur les personnages de l'univers de Snoopy, pour 157 millions d'euros.

Des objectifs modestes

L'acquisition d'EMI Music doit « représenter une étape importante » pour la croissance future de Sony, selon M. Yoshida. Lors de l'exercice 2017, EMI a affiché des ventes à 564 millions d'euros et des profits opérationnels de 108 millions d'euros.

Le groupe semble en avoir besoin. Parallèlement à cette annonce, M. Yoshida, ancien responsable des finances du groupe, a dévoilé les objectifs de Sony à moyen terme. Jugés modestes – une baisse des profits dans les jeux vidéo est même envisagée au terme de l'exercice 2020 –, ils ont été peu appréciés des investisseurs. ■

PHILIPPE MESMER